

Home médicalisé **Valfleuri** Petits-Clos 37 CH-2114 Fleurier

Tél : 032 / 862 11 30 Fax : 032 / 862 11 39

Internet : www.clairvalfleuri.ch Email : valfleuri@clairvalfleuri.ch



Aux résidents de Valfleuri, ainsi qu'à leurs familles, proches et répondants.

Fleurier, le 1^{er} mars 2009

Massages pour les résidents de Valfleuri.

Madame, Monsieur,

Dans le souci d'améliorer au mieux nos prestations, nous pouvons désormais proposer des massages relaxants à nos résidents.

Cette prestation est prioritairement destinée aux résidents qui n'ont pas ou peu d'animation et à ceux qui sont en fin de vie, pour améliorer leur confort. Evidemment, ceux qui souhaitent se détendre ou être soulagés de certaines douleurs pourront également en profiter.

Mme Dolorès Jovandic, masseuse diplômée et propriétaire du centre de bien-être « Styl'Beauté » à Fleurier, se déplace à la demande pour ce type de service.

Les personnes intéressées sont priées de se manifester auprès du personnel soignant pour planifier un rendez-vous. Par ailleurs, lorsqu'une infirmière estime qu'une personne dépendante pourrait en profiter, elle demande l'accord préalable du répondant financier.

Malgré les tarifs préférentiels pratiqués pour les bénéficiaires de l'AVS, cette prestation a un coût qui s'élève à Fr. 50.-/heure, dont la moitié est à la charge du résident et l'autre moitié assumée par le home.

Les périodes de massage plus courtes sont facturées comme suit :

| | | | | | |
|------------------|-------|------|----------|------|------------------|
| - 15 min | = Fr | 17.- | dont Fr. | 8.50 | à charge du home |
| - 30 min | = Fr. | 34.- | dont Fr. | 17.- | à charge du home |
| - 45 min et plus | = Fr. | 50.- | dont Fr. | 25.- | à charge du home |

Cependant, pour mettre un plafond aux charges que cela représente pour le home, nous avons dû limiter notre participation financière à un maximum de Fr 50.- /mois par résident, ce qui correspond à une heure toutes les 2 semaines par résident. Si un résident désire recevoir davantage de massages, il pourra le faire selon les disponibilités de Mme Jovandic, tout en sachant que ces frais supplémentaires seront à sa charge.

Liliane **Hochstrasser**
directrice



Fondation du Val-de-Travers en faveur des personnes âgées